

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 04.10.96.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 10.04.98 Bulletin 98/15.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : SOCIETE MBCG — FR.

72 Inventeur(s) : RASSENT GERARD.

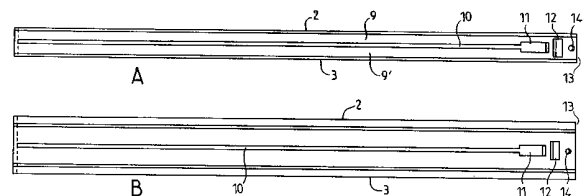
73 Titulaire(s) : .

74 Mandataire : GEFIB.

54 NOUVEAU DISPOSITIF DE PRESENTATION POUR FLACONNAGES ET LES FLACONNAGES AINSI PRESENTES.

57 La présente invention se rapporte au domaine de la mécanique et concerne plus précisément des présentoirs destinés à assurer la promotion d'objets commerciaux. Elle concerne en particulier un dispositif de présentation de flaconnages de petites dimensions assurant le maintien et l'avancement de ceux-ci au fur et à mesure de la vente, caractérisé en ce qu'il est formé d'un assemblage de deux réglettes mobiles (2, 3) latérales disposés parallèlement l'une par rapport à l'autre et d'un poussoir à ressort (11) coulissant le long d'une rainure horizontale (10) entre ces deux réglettes et venant buter sur le dernier flaconnage de la rangée placée à l'intérieur des deux réglettes.

Utilisation dans le commerce pour présenter des flaconnages.



FR 2 754 157 - A1



NOUVEAU DISPOSITIF DE PRESENTATION POUR FLACONNAGES ET LES FLACONNAGES AINSI PRESENTES

La présente invention se rapporte au domaine de la mécanique. Elle se rapporte plus précisément au domaine des articles de promotion des objets commerciaux.

L'invention concerne plus particulièrement un dispositif de présentation pour petits flaconnages destiné à soumettre à l'attention du consommateur une attirance particulière à lui permettre de guider son choix.

L'invention concerne spécifiquement un dispositif de présentation de petits flaconnages assurant le maintien et l'avancement des flaconnages au fur et à mesure de la vente caractérisé en ce qu'il est formé d'un assemblage de deux réglettes rigides disposées parallèlement et d'un poussoir à ressort coulissant le long d'une rainure horizontale disposée entre les deux réglettes et venant exercer une pression sur le dernier flacon de la rangée placé à l'intérieur de ces deux réglettes.

Les deux réglettes parallèles présentent deux faces verticales. Elles sont mobiles et peuvent se déplacer latéralement d'une manière autonome. Elles viennent buter vers l'intérieur contre une cloison frontale qui porte un ensemble formé de deux lames horizontales, assujetties à l'avant au capot frontal et portant à la face inférieure une succession de pièces quadratiques.

Le dispositif est également caractérisé par le fait que les deux réglettes mobiles peuvent coulisser latéralement vers l'intérieur ou vers l'extérieur, à l'aide de pattes de fixation fixées à la partie inférieure qui viennent s'insérer dans les cadres rectangulaires disposés sur les deux lames horizontales de part et d'autre. Ces deux lames horizontales ne sont pas jointives et laissent entre elles une rainure à l'intérieur de laquelle circule le guide d'un poussoir qui vient presser les flaconnages disposés entre les deux réglettes assemblées.

Les cadres rectangulaires portés par les deux lames se présentent sous la forme d'une structure prismatique. Ils sont fixés d'une manière permanente sous les deux lames. Ils sont disposés symétriquement sur ces deux lames. Chacune des réglettes portent alternativement une ou deux languettes fixées perpendiculairement à la paroi interne. La disposition desdites languettes est telle que si l'une des réglettes comporte deux languettes d'un côté, l'autre réglette peut ne porter qu'une seule languette et réciproquement. On peut également prévoir que chacune des réglettes

portera le même nombre de languettes. L'espacement prévu entre chaque languette est tel qu'une languette disposée sur l'autre réglette peut venir s'intercaler entre les languettes de l'autre réglette. C'est cet ensemble de languettes coulissantes entre elles qui assure la mobilité de l'ensemble et permet le déplacement latéral unique ou simultané des deux réglettes vers l'extérieur ou vers l'intérieur. De cette façon, le logement prévu entre les réglettes est adapté aux dimensions de base du flaconnage et en assure la mise en place sans débattement ou serrage excessif.

L'objectif est, qu'une fois les flacons mis en place par déplacement approprié des réglettes, le poussoir auquel est fixé un dévidoir de ruban métallique, puisse coulisser vers l'arrière jusqu'à ce que les flaconnages soient placés en bonne position et en nombre suffisant, et que la face avant du poussoir les pressent vers l'avant. Le poussoir peut alors, par relâchement, venir buter vers l'avant contre le dernier flacon disposé entre les réglettes.

Le poussoir est un prisme de forme parallélépipédique qui comporte à sa base un onglet vertical portant à son extrémité inférieure, une surface plane, horizontale de plus grande section que le corps qui assure le coulisement du poussoir dans la rainure centrale disposée entre les lames. A l'intérieur du poussoir on a monté, d'une manière fixe, un axe sur lequel vient s'enrouler le ruban métallique maintenu en position à son autre extrémité par un boîtage disposé à l'extrémité des deux demi-réglettes formant rainure. Ainsi, les deux demi-réglettes sont assujetties entre elles à une extrémité par un logement dans lequel s'insère le ruban métallique et auquel il est fixé par un dispositif de solidarisation. De cette façon, le ruban métallique peut se dérouler d'une manière souple sans risque de rupture tout en maintenant une forte tension sur le poussoir.

Le dispositif selon l'invention se caractérise encore par la présence sur la partie frontale du capot frontal d'un arrêt de forme rectangulaire et portant à son extrémité inférieure, un rebord saillant. Cet arrêt sert de support à un deuxième dispositif de présentation placé verticalement à la partie inférieure du capot frontal et qui vient s'insérer par coulisement à l'intérieur d'un emboîtement disposé à la partie supérieure de ce deuxième dispositif de présentation. Cet emboîtement, de forme allongée, présente à sa face interne, une échancrure quadrangulaire dans laquelle l'arrêt peut pénétrer et sur laquelle le rebord saillant vient buter. De cette façon, ce second dispositif vient s'emboîter sur ce rebord et est maintenu en position d'une manière amovible. Par coulisement vers le haut, on peut retirer ce deuxième présentoir et on peut y disposer un autre flaconnage au fur et à mesure des besoins.

Cet ensemble de dispositifs ainsi défini a pour objectif de pouvoir présenter aux consommateurs un seul ou deux types de flaconnages disposés sur ces présentoirs. Ainsi, le deuxième dispositif présente au bout d'un bras rigide incurvé en même matériau, une plate-forme présentant une surface arrondie creuse dans laquelle on peut placer un flaconnage de présentation. Au contraire, dans la partie du dispositif placée entre les réglottes, on présentera un même article ou un article différent, sous son conditionnement ou sous son habillage commercial de façon que l'attention du public soit attirée également par la qualité de la présentation.

En outre, ce double dispositif est destiné à être placé sur des étagères ou des plateaux de vitrines, de telle façon que le deuxième présentoir soit immédiatement apparent et que le premier présentoir horizontal, disposé légèrement au-dessus et en retrait, constitue un ensemble de flaconnages en réserve, dans lequel le vendeur ou l'utilisateur prélèvera le ou les flaconnages qui lui sont nécessaires.

Dans un mode d'exécution représenté à la figure 1, on a représenté les languettes de coulissement avec d'un côté deux languettes (1) (1') sur une réglotte (2) entre lesquelles une autre languette (4) venant de la réglotte opposée (3), et portant une fente allongée (5) en son centre, vient s'insérer et de l'autre côté, la partie symétrique avec deux languettes (6) (6') du côté opposé, entre lesquelles la languette unique (7) portée par la réglotte opposée (2) vient s'insérer.

Les languettes comme les réglottes sont en matériau rigide tel qu'une matière plastique résistante au choc mais ayant une légère élasticité pour pouvoir se placer entre les languettes ou se déplacer par coulissement sans risquer de rupture. Ce matériau peut être coloré ou teinté pour s'assortir aux couleurs des flaconnages qui y sont disposés.

Les languettes sont des pattes rigides disposées horizontalement de section rectangulaire. Leur section est adaptée aux dimensions de la fente horizontale portée par les deux demi-réglottes. Cet espace est calculé de façon à ce que les pattes viennent s'insérer facilement et sans effort, et que leur mise en place soit exactement ajustée aux dimensions de la fente avec le minimum de débattement possible.

Dans un autre mode d'exécution de l'invention, représenté à la figure 2, les demi-barettes centrales ont été plus largement dimensionnées et les languettes allongées

de manière à réaliser un espace de plus grandes dimensions permettant ainsi de recevoir des flaconnages plus gros. Alors que dans le modèle décrit précédemment, l'écartement maximum des languettes laissait un espace disponible d'environ de 20 mm, dans le mode d'exécution défini ici, cet espace atteint 40 mm. Pour ce faire, on peut jouer sur la largeur des deux demi-barettes et/ou sur la longueur des languettes. Les deux demi-barettes déterminant la rainure centrale comportent chacune un rebord longitudinal vertical destiné à assurer la mise en place et le serrage des flaconnages.

La figure 3 montre le dispositif de présentation vu par en dessus, dans son ensemble. Le modèle A est le dispositif de petite dimension, le modèle B est le dispositif de plus grande largeur.

On y voit les deux réglettes verticales (2) et (3) accolées aux deux lames (9) (9') séparées par la rainure (10) dans laquelle circule le poussoir (11). Celui-ci se présente devant le logement (12) dans lequel le ruban métallique (non figuré) faisant ressort, est enroulé. Les deux lames (9) (9') sont assemblées sur l'arête frontale du dispositif (13). L'orifice (14) sert à recevoir le dispositif de solidarisation maintenant dans le logement le ruban métallique.

La figure 4 montre de profil les logements (16) (16') (16'') dans l'orifice (15) (15') (15'') duquel les languettes (6) (6') et (7) viennent s'insérer. Ces logements sont portés par chacune des lames (17). On a figuré en outre l'arête frontale (13). La barre de cassure (8) disposée dans la lame (17) est montrée. Elle supprime toute disposition symétrique des logements (16).

La figure 5 montre un autre mode de réalisation du dispositif selon l'invention vu par dessus (figure 5), en coupe (figure 6) ou en dessous (figure 7) dans lequel les languettes (6) (6') assurant le coulisement des réglettes (18) (18') (18'') (18''') (2) (3) sont pourvues à leur extrémité de tétons de surface décroissante, en biseau. Ces tétons sont destinés à entrer dans une série d'orifices allongés (19) (19') où ils peuvent se déplacer jusqu'à venir buter sur le rebord extérieur de l'orifice. Le dispositif porte à la base des deux lames (9) (9') parallèles, deux plaques (20) (20') portant chacune deux de ces orifices allongées (19) (19') de telle sorte qu'après coulisement les réglettes sont fermement maintenues en position.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de présentation de flaconnages de petites dimensions assurant le maintien et l'avancement des flaconnages au fur et à mesure caractérisé en ce qu'il est formé d'un assemblage de deux réglettes rigides disposées parallèlement, d'une manière jointive d'un poussoir à ressort coulissant le long d'une rainure horizontale et venant buter sur le dernier flacon de la rangée et en ce que les deux réglettes peuvent se déplacer latéralement pour s'adapter à la forme et à la taille des flaconnages.
2. Dispositif de présentation de flaconnages selon la revendication 1 caractérisé en ce que les deux réglettes parallèles sont disposées verticalement.
3. Dispositif de présentation de flaconnages de petites dimensions selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que les deux réglettes parallèles viennent buter vers l'intérieur contre un capot frontal porté par un ensemble formé de deux lames horizontales, assujetti à l'avant au capot frontal.
4. Dispositif de présentation de flaconnages de petites dimensions selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les deux lames horizontales portent à la face inférieure une série d'embases quadratiques.
5. Dispositif de présentation de flaconnages de petites dimensions selon l'une des revendications 1 à 4 caractérisé en ce que les réglettes mobiles peuvent venir coulisser latéralement vers l'intérieur ou vers l'extérieur, à l'aide de pattes de fixation en forme de languettes.
6. Dispositif selon la revendication 5 dans lequel les pattes de fixation viennent s'insérer dans les embases quadratiques portées par les deux lames horizontales.
7. Dispositif selon la revendication 5 et la revendication 6 dans lequel les pattes de fixation portent des tétons dont la surface est en forme de biseau pour s'engager dans une série d'orifices allongés.
8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6 dans lequel les deux lames horizontales ne sont pas jointives et laissent entre elles une rainure.

9. Dispositif selon la revendication 7 dans lequel la rainure entre les deux lames horizontales permet la circulation du guide du poussoir, celui-ci venant presser les flaconnages disposés entre les deux réglettes.
10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 8 dans lequel chacune des réglettes porte une ou plusieurs pattes de fixation fixées perpendiculairement à la paroi interne et disposées symétriquement ou alternativement le long de la réglette.
11. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 10 dans lequel le poussoir comporte à sa base un onglet vertical qui porte à son extrémité inférieure un élément plat horizontal de plus grande section.
12. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par la présence sur la partie avant du capot frontal, d'un arrêt de forme rectangulaire qui porte à son extrémité inférieure un rebord saillant servant à son tour de support à un deuxième dispositif de présentation disposé verticalement à la partie inférieure du dit capot frontal venant s'insérer par coulissement à l'intérieur d'un emboîtement disposé à la partie supérieure de ce deuxième dispositif de présentation.

1/5

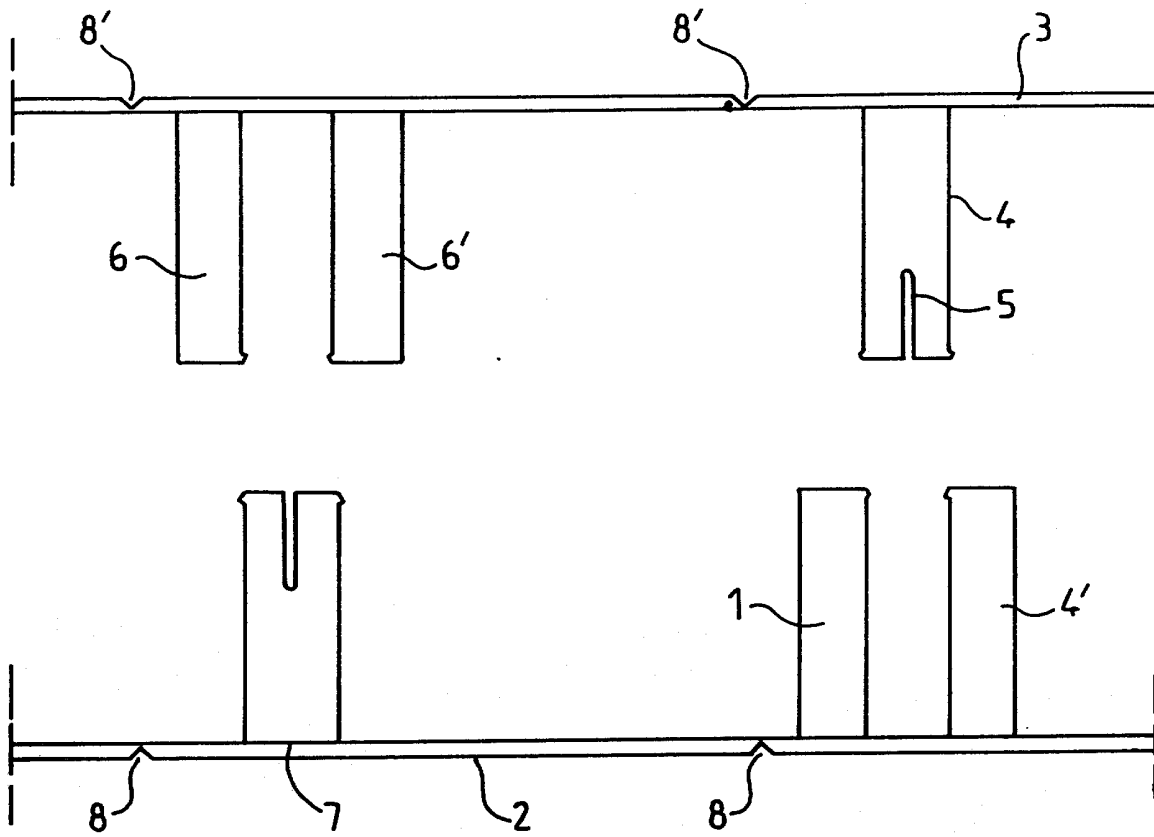


FIG. 1

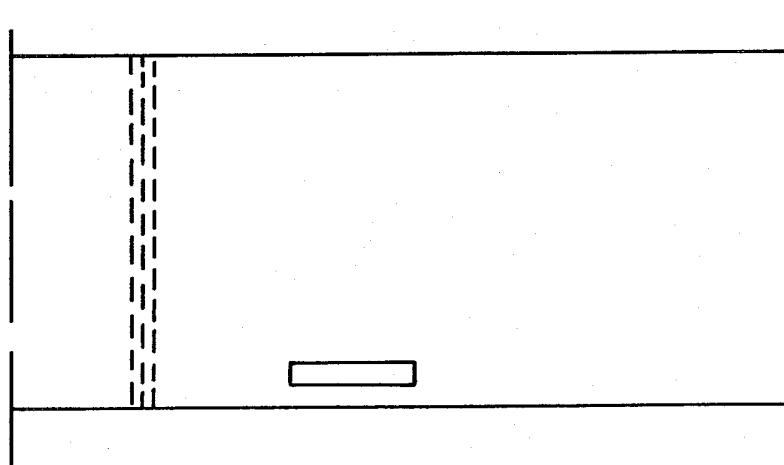


FIG. 2

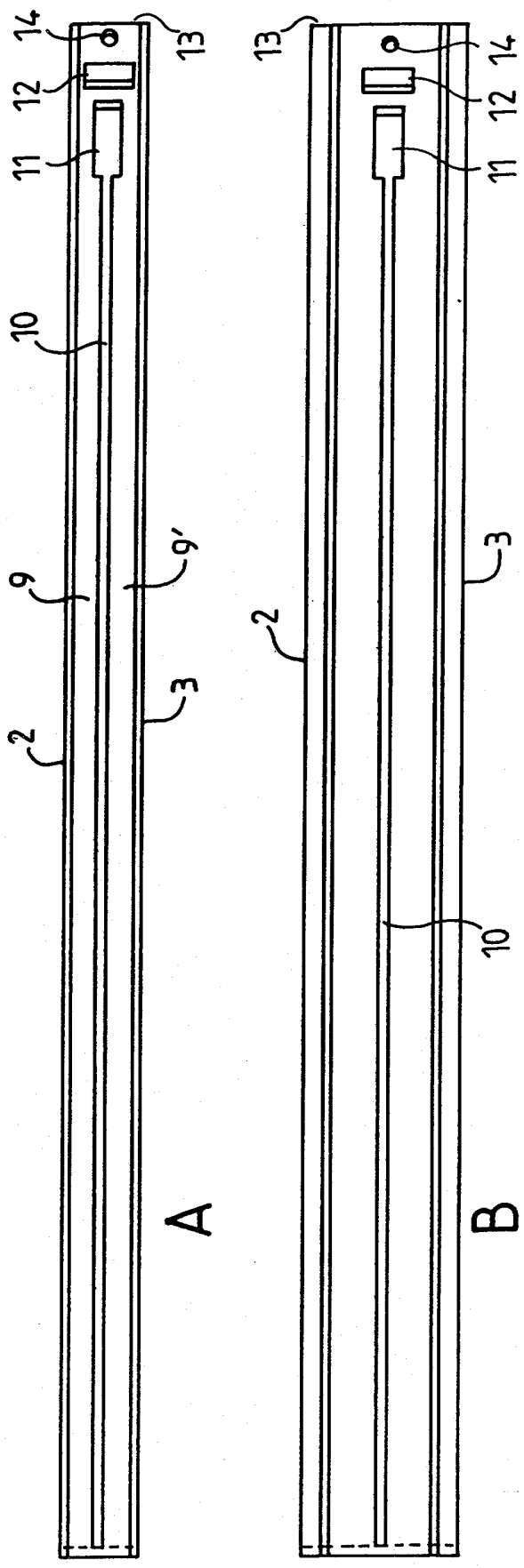


FIG. 3

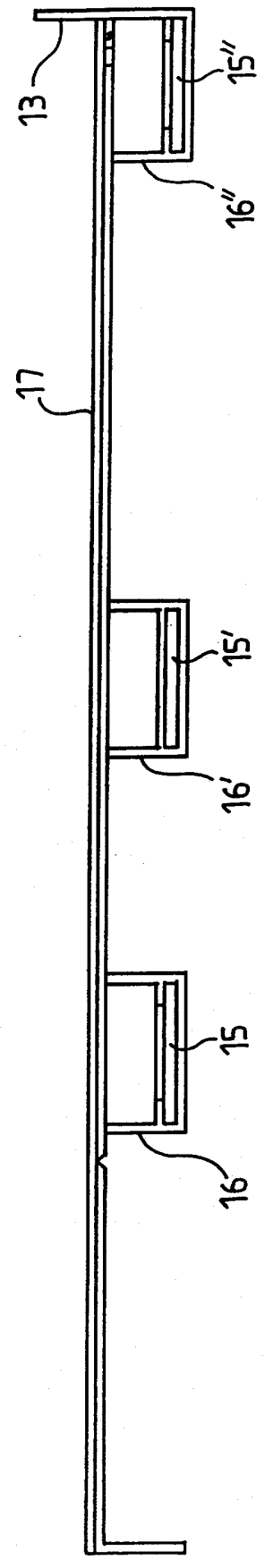
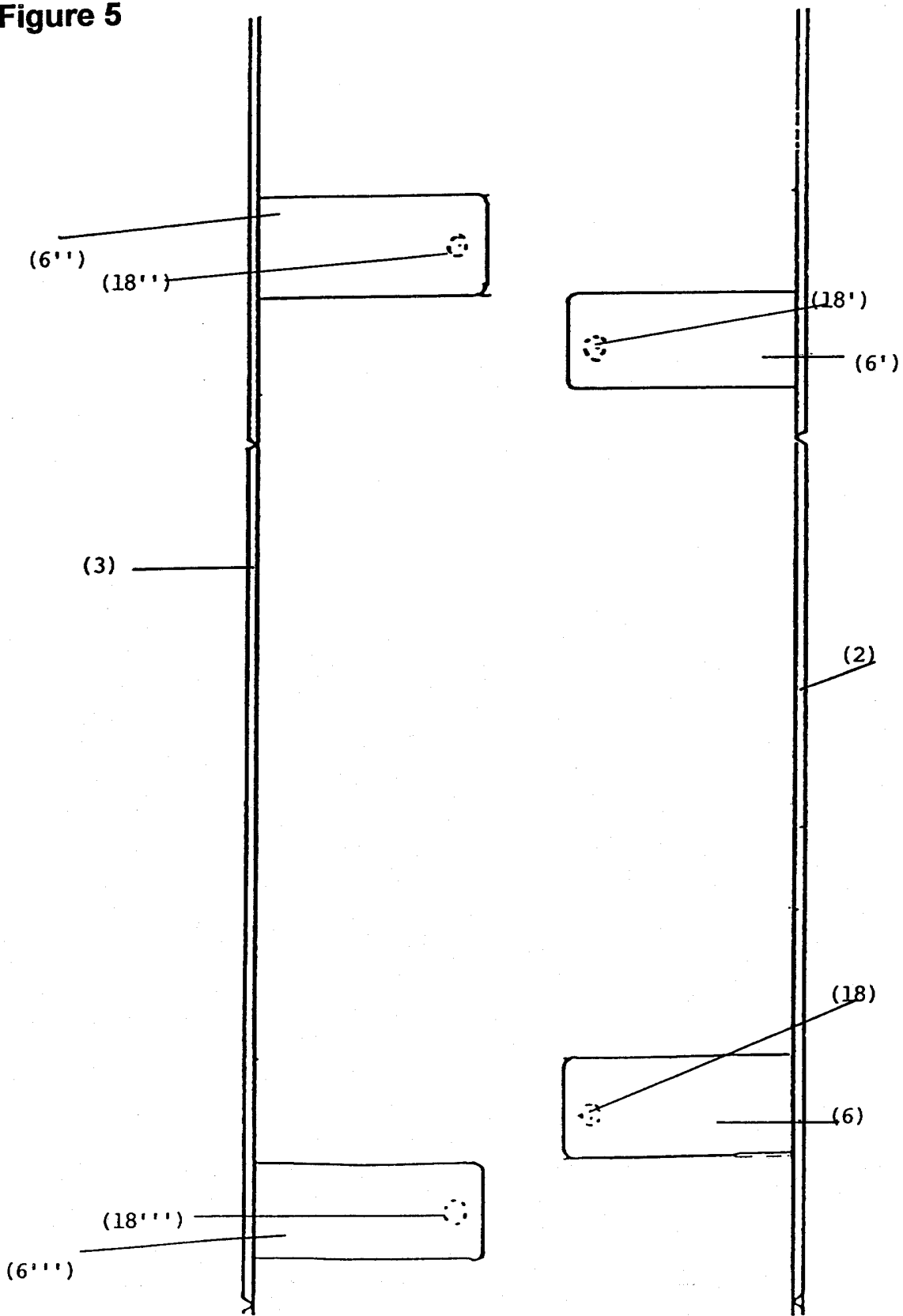


FIG. 4

Figure 5



4/5

Figure 6

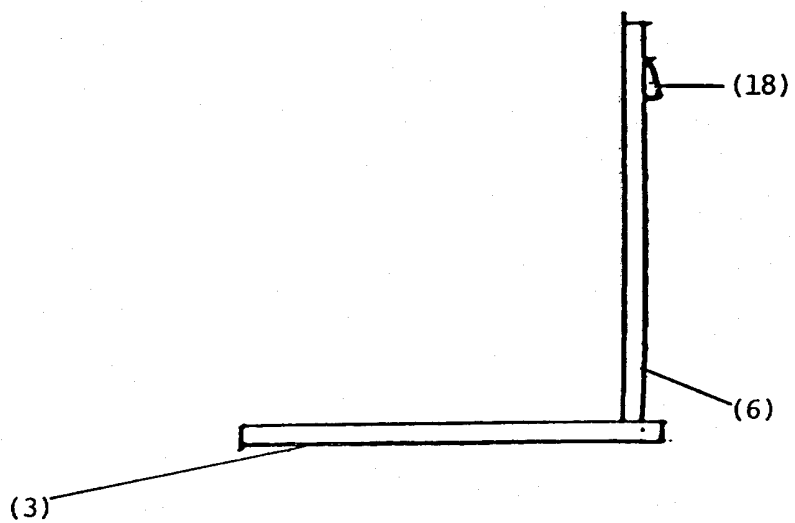
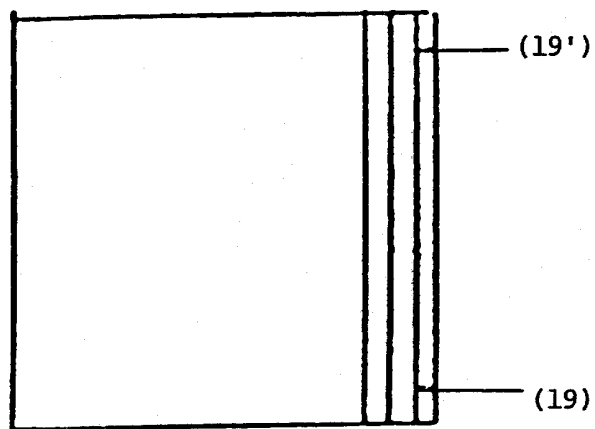
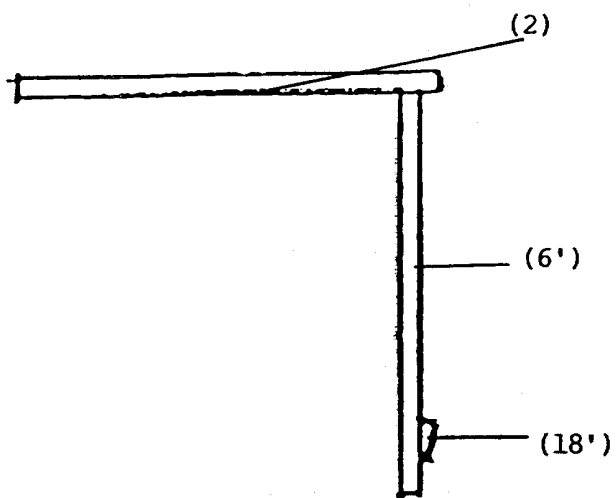


Figure 7

